

- Élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux programmes conformes aux dispositions du PGRH.

Avantages prévus

La mise en oeuvre du PGRH favorise l'atteinte des orientations et objectifs stratégiques de l'organisme; elle permet la mise en place d'un cadre décisionnel conforme à l'instrument de délégation du Bureau.

Activités pour l'exercice 1995-1996

- Recherche et analyse des besoins organisationnels relatifs à l'élaboration de politiques et de programmes de ressources humaines.
- Consultation des employés, des cadres et des syndicats en vue de l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux ressources humaines.

Ressources nécessaires : Les politiques seront élaborées grâce au budget déjà imparti. La mise en oeuvre du PGRH demandera des crédits supplémentaires : pour le programme d'aide aux employés, 25 000 \$; pour le système d'information sur les ressources humaines, 35 000 \$.

4.7 Plan d'adaptation des ressources humaines

Contexte

Comme l'indiquent le point 4.10, « Bureautique », et le point 4.11, « Plan de perfectionnement de la technologie – Phase III », le Bureau des passeports mettra en place de nouvelles technologies pendant l'exercice 1995-1996. Le Plan de perfectionnement de la technologie (PPT) touche tous les aspects de la délivrance des titres de voyage canadiens, depuis l'examen des demandes jusqu'au classement des dossiers, en passant par la reproduction sur microfilms. Ce plan a une incidence sur les services de soutien et sur les services généraux.

Parallèlement, pour que la mise en oeuvre du PPT donne les résultats escomptés, il est indispensable que les employés du Bureau soient renseignés et préparés au sujet de ce qui les attend, et qu'ils s'engagent résolument dans la démarche proposée. En conséquence, conformément au *Plan directeur pour le*